

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n°026-2023

Affectation des résultats 2022 du budget annexe de l'assainissement

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, et considérant l'adoption du compte administratif 2022, il convient de procéder à l'affectation du résultat budgétaire d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Le Conseil Municipal doit déterminer soit le report de l'excédent en tout ou partie en section d'exploitation pour contribuer à l'équilibre de la section, soit son affectation en section d'investissement pour financer le programme d'investissements 2023.

Considérant les résultats 2022, et conformément aux termes du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 23 février dernier, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent d'exploitation 2022 en section d'investissement, soit 44 156,18€ imputé au chapitre 10 (Dotations), article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le compte de gestion et le compte administratif 2022,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

L'affectation définitive du résultat d'exploitation 2022 du budget annexe de l'assainissement.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

